

BAREME D'HONORAIRES au 15 février 2019

HONORAIRES TTC TRANSACTIONS VENTES

De 0 euros à 100 000 € : 8 000 € TTC

De 100 001 € à 200 000 € : 10 000 € TTC

De 200 001 € à 300 000 € : 12 000 € TTC

De 300 001 € à 400 000 € : 15 000 € TTC

Au-delà de 400 001 € : 5% du prix de vente TTC

Horaires à la charge du vendeur (sauf disposition contraires au mandat)

HONORAIRES TTC A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Honoraires de visite, de construction du dossier et rédaction du bail : 10€/m²

Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée/Sortie : 3€/m²

HONORAIRES TTC A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

Honoraires de visite, de construction du dossier et rédaction du bail : 10€/m²

Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée/Sortie : 3€/m²

Gestion locative : 6% HT des sommes encaissées

Assurance loyers impayés : 2,5 % TTC du quittancement mensuel